

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2007

L'an deux mille sept, le vingt neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONNETIER-MORNEX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André VUACHET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2007

Présents :

Mmes BAR Muriel, DUBOUCHET Marie-Christine, MIHAYLOV Sylvie ;
Mrs VUACHET André, LÜTHI Walter, MAUME Philippe, GENÈVE André, PASSERAT Raoul, AUGUSTIN Christophe, AVEAUX Patrick, BAIN André, BASILE Daniel, GODARD Lucien, ROUSSET Pierre.

Absents :

Mme MATTHEY Claire procuration à Mlle DUBOUCHET
Mr OBLE Jacques procuration à Mr BASILE
Mmes HERBET Alice et MILLET Françoise

Nombre de conseillers : en exercice : 18, présents : 14, votants : 16

Secrétaire de séance : Monsieur ROUSSET Pierre

* * * * *

N°27/07 **COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2006 – AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'année 2006.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- . **CONSTATE** un excédent de fonctionnement de 226.410,15 euros et un déficit d'investissement de 391.406,95 euros,
- . **DÉCIDE** d'affecter en réserve au compte 1068 la somme de 735.766,73 euros,
- . **APPROUVE** le compte administratif de l'année 2006.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

* * * * *

COMPTE DE GESTION DE L'ANNÉE 2006 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion du budget communal de l'année 2006, établi par Monsieur le Receveur Municipal.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** celui-ci **À L'UNANIMITÉ**.

* * * * *

N°28/07 AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES

Monsieur le Maire propose une augmentation des taux d'imposition des quatre taxes directes de 1,5 % afin de poursuivre les investissements engagés à long terme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE À L'UNANIMITÉ** l'augmentation de 1,5 % des taux des contributions directes portant les taux pour l'année 2007 à :

- Taxe d'habitation.....	7,59 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	9,45 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....	32,03 %
- Taxe professionnelle.....	12,10 %

* * * * *

N°29/07 BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2007

Monsieur le Receveur Municipal présente à l'Assemblée le budget primitif de l'année 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ**, le budget primitif de l'année 2007.

* * * * *

N°30/07 EMPRUNTS AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DES ALPES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de contracter deux emprunts : l'un pour financer l'acquisition du Mini-Resto (200 000,- euros), l'autre pour financer la réalisation des appartements aux Pléïades (400 000,- euros).

Trois propositions sont parvenues en mairie.

Après exposé et examen de celles-ci, Monsieur le Maire propose de contracter ces deux emprunts auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance des Alpes qui offre des taux plus avantageux :

- 1) Un emprunt de 200 000,- euros au taux de 4,21 % dont le remboursement s'effectuera de la manière suivante :
 - une première échéance réglée le 15/07/2007,
 - une deuxième échéance réglée le 15/01/2008,
 - les échéances suivantes se succédant annuellement jusqu'au 15/01/2021.

Le déblocage des fonds interviendra au plus tard le 15/04/2007.

Le prêt comporte 15 échéances. Chaque échéance s'élève à 17.438,06 euros.

Le taux correspondant à un prêt effectué sur 15 années pleines s'élève à 3,56 %.

La commission d'engagement s'élève à 100 euros.

- 2) Un emprunt de 400 000,- euros au taux de 4,26 % dont le remboursement s'effectuera de la manière suivante :
- une première échéance réglée le 15/07/2007,
 - une deuxième échéance réglée le 15/01/2008,
 - les échéances suivantes se succédant annuellement jusqu'au 15/01/2026.

Le débloqué des fonds interviendra au plus tard le 15/04/2007.

Le prêt comporte 20 échéances. Chaque échéance s'élève à 28 777,35 euros.

Le taux correspondant à un prêt effectué sur 20 années pleines s'élève à 3,75 %.

La commission d'engagement s'élève à 200 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

. **APPROUVE** les conditions financières de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance des Alpes et

. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

* * * * *

N°31/07 PARTICIPATION FINANCIÈRE 2007 AU G.L.C.T. TÉLÉPHÉRIQUE DU SALÈVE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Groupement Local de Coopération Transfrontalière (G.L.C.T.) pour l'exploitation du Téléphérique du Salève a été formé entre la République et Canton de Genève, la Commune de Monnetier-Mornex et la Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne par arrêté préfectoral n°2006-546 du 15 mars 2006.

La convention qui lui est annexée constitue les statuts de cet organisme de coopération transfrontalière, personne morale de droit public dotée de la capacité juridique et de l'autonomie financière.

Au cours de sa séance du 19 janvier 2007, l'Assemblée a voté son budget 2007 équilibré en section de fonctionnement à 100.000,- euros.

En application des dispositions énoncées à l'article 12 de la convention précitée, la contribution financière annuelle des membres est répartie selon la clé suivante :

- 50 % pour la République et Canton de Genève,
- 48,5 % pour la 2.C.2.A.,
- 1,5 % pour la Commune de Monnetier-Mornex.

La contribution annuelle de la commune de Monnetier-Mornex pour 2007 s'élève donc à 1.500,- euros soumise à ratification par le Conseil Municipal conformément aux stipulations de l'article 12 de la convention précitée. Le paiement de la contribution sera effectué en deux fois au début de chaque semestre, soit 750,- euros au titre du premier semestre 2007 et 750,- euros en juillet 2007.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **ACCEPTE À L'UNANIMITÉ** de ratifier le montant de 1.500,- euros apporté par la commune de Monnetier-Mornex au fonctionnement du G.L.C.T. pour l'exercice 2007.

* * * * *

N°32/07 ACQUISITION DE LA PARCELLE SISE BARBERIE-OUEST SECTION 115A N° 196

Monsieur LUTHI informe l'assemblée que la parcelle cadastrée au lieu-dit « Barberie Ouest », section 115 A n° 196 d'une surface de 96 m² est située en bordure du chemin des Fontenettes et n'avait pas fait l'objet d'une régularisation lors de l'élargissement de ce chemin.

Monsieur MAURICE Paul accepte de nous vendre celle-ci au prix de 30,- € le m² soit 2 880,- €.

Monsieur CANDELO Maurice représentant la Société Immobilière Patrimoine, Groupe Entys, remboursera la commune de cette somme et des frais notariés correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'acquérir la parcelle 115 A n°196 qui entrera dans le domaine privé de la commune,

- **DÉCIDE** que les frais d'acquisition ainsi que les frais de notaire seront à la charge de la Société Immobilière Patrimoine,

à 14 voix POUR, 1 ABSTENTION : Monsieur MAUME, 1 VOIX CONTRE : Monsieur AUGUSTIN.

* * * * *

N°33/07 LOCATION D'UN COPIEUR – IMPRIMANTE – SCANNEUR - FAX

Monsieur MAUME présente à l'assemblée deux devis pour l'achat ou la location d'un copieur-imprimante-scanner-fax qui sera installé en réseau dans les nouveaux locaux de la mairie :

- Société ABM :
COPIEUR NUMÉRIQUE COULEUR BUSINESS HUB MINOLTA C252
Prix : 6 590,- € HT à l'achat ou 139,- € HT en location sur 5 ans

- Société TECHNIC BUREAU
COPIEUR NUMÉRIQUE COULEUR SHARP MX 2300 N
Montant : 5 500,- € HT à l'achat ou 120,- € HT en location sur 5 ans

La location semble plus intéressante pour ce genre d'appareil dont la technologie évolue rapidement. Une location sur 4 ans serait préférable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** de prendre en location sur 4 ans le copieur de marque SHARP proposé par la société Technic Bureau, soit 143,- € HT par mois, **À 13 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS : Messieurs LUTHI, VUACHET et PASSERAT** qui sont pour l'achat.